

SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF



DE BIEN
AVOVENTES•fr



EXPEDITION
CREDIT FONCIER DE France

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE DOUZE FEVRIER

A LA REQUETE DE :

CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme à Conseil de direction au capital de 1.331.400.718,00 Euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848 dont le siège social est situé 19, Rue des Capucines, BP 65 à PARIS (75001), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

REPRESENTE PAR :

Maître Vincent RIEU, avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, qu'elle constitue pour les siens sur le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un acte de Maître Jacques SALLES, Notaire associé à Montpellier, en date du 21 décembre 2010

Je, **Thierry LE FLOCH** Huissier de Justice associé, membre de la SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **MONTPELLIER (Hérault) – 405 rue du Pas du Loup**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître ARBOUZOV Roman, huissier de justice associé au sein de la SCP DALLIER – ARBOUZOV, huissiers de justice à la résidence de la Darse – 2 et 4 rue Dugommier à 97110 POINTE A PITRE, le 16 décembre 2020.

AINSI QU'IL SUI

Désignation :

Sur la commune de MONTPELLIER (34) – dans un ensemble immobilier dénommé « résidence D'ORPHEE » sis 405 rue du Pas du Loup, Cadastéré section IT n°147 pour une contenance de 19a 33ca et section IT n°149 pour 24a 90ca à savoir :

DANS LE VOLUME 4

- le lot 4052 : dans le bâtiment C, au deuxième étage, un appartement 3P identifié C203 sur le plan comprenant : hall d'entrée, salle de séjour avec cuisine ouvrant sur une loggia privative, deux chambres, salle de bains, WC, rangements

et les 252/10.000èmes des parties communes spéciales au bâtiment C,

et les 168/10.000èmes des parties communes générales par rapport au volume lot n° 4

- le lot 4107 : un parking extérieur portant le n° 35 du plan,

et les 4/10.000èmes des parties communes générales par rapport au volume lot n° 4

DANS LE VOLUME 1 :

- le lot 1041 : un parking portant le n° 100 du plan,

et les 183/10.004èmes des parties communes générales par rapport au volume n° 1

Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec l'assistance de la société LOGIS EXPERTISES (), au descriptif suivant :

SYNDIC : S.A.S. Foncia Domitia - 185, Rue Léon Blum, CS 79032 à MONTPELLIER Cedex 2 (34967)

BAIL : le bien est actuellement inoccupé

CHAUFFAGE : électrique

Me LEFLOCH

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface annexe	Com
2ème étage - Entrée	6,15	0	
2ème étage - Séjour / Cuisine	24,49	0	
2ème étage - Chambre 1	8,89	0	
2ème étage - Chambre 2	11,44	0	
2ème étage - Wc	1,14	0	
2ème étage - Salle de bain	2,59	0	
2ème étage - Balcon	0	8	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 54,70 m² (cinquante-quatre mètres carrés soixante-dix)

Surface annexe totale : 8,00 m² (huit mètres carrés zéro)

Fait à **LUNEL**, le **12/02/2021**



4

ENTREE :

L'entrée se réalise au moyen d'une porte en bois peint maintenue en parfait état de fonctionnement et d'entretien.

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur foncée maintenu en parfait état.

Les murs et cloisons peints ne méritent aucune observation particulière.

Un placard encastré avec portes coulissantes agrémente cette entrée.





AVOVENTES.fr





WC :

Cet espace se compose d'un WC avec réservoir de chasse maintenu en état de fonctionnement.

Le revêtement de sol, constitué d'un carrelage identique au précédent est exempt de toute anomalie majeure.

AVOVENTES.fr



SALLE D'EAU :

Elle bénéficie d'une baignoire, d'un meuble avec vasque encastrée et robinet mitigeur, d'un miroir, l'ensemble demeurant maintenu dans un bon état d'entretien.

Le revêtement de sol carrelé demeure exempt de toute dégradation susceptible d'être rapportée.

Les murs partiellement faïencés ne souffrent d'aucune dégradation flagrante susceptible d'être rapportée.

Le plafond peint en blanc demeure exempt de tout défaut notable.

Cette pièce ne bénéficie d'aucune ouverture.



CHAMBRE N°1 :

Le revêtement de sol, constitué d'un carrelage identique au reste de l'appartement, ne souffre d'aucune dégradation.

Les murs crépis et peints ne souffrent d'aucun dommage visible susceptible d'être rapporté.

Le plafond peint demeure exempt de tout défaut notable.

Cette pièce bénéficie d'une ouverture PVC double vitrage avec volet roulant manuel, l'ensemble en très bon état d'entretien.

Un placard encastré avec portes coulissantes agrémente cet espace.





PIECE PRINCIPALE :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage identique à celui de l'entrée et maintenu en bon état.

Les murs et cloisons intégralement peints ne méritent aucune observation particulière

Le plafond peint est exempt de toute anomalie notable.

Cet espace bénéficie d'une double porte fenêtre PVC double vitrage avec volet roulant manuel, ainsi qu'une fenêtre PVC blanc et volet roulant manuel, l'ensemble en état de fonctionnement.

- Coin Cuisine

Ce coin kitchenette est constitué d'un meuble avec évier simple bac inox et robinet mitigeur, d'une plaque vitrocéramique, d'une hotte aspirante, l'ensemble accompagné de trois meubles hauts et le tout en très bon état d'entretien.





BALCON :

La pièce de vie donne accès à un balcon dépourvu d'entretien mais ne souffrant d'aucune anomalie majeure.

AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



CHAMBRE N°2 :

Le revêtement de sol, constitué d'un carrelage identique au reste de l'appartement, ne souffre d'aucune dégradation.

Les murs crépis et peints ne souffrent d'aucun dommage visible susceptible d'être rapporté.

Le plafond peint demeure exempt de tout défaut notable.

Cette pièce bénéficie d'une ouverture PVC double vitrage avec volet roulant manuel, l'ensemble en très bon état d'entretien.

Un placard encastré avec portes coulissantes agrémente cet espace.





EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT :

Un emplacement de stationnement à l'extérieur ainsi qu'un emplacement en sous-sol de la résidence accompagnent cet appartement.

AVOVENTES.fr





De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit